

**Les terrasses**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Les mobiliers et éléments divers de la terrasse**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Vente d'alcool**

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Cerfas selon les types de travaux**

**Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Plus d'infos**



**Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

**Le Pays de l'Or vous propose geosphere :**

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

**Et toujours sur Servicepublic.fr :**

**Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):**

**Quels sont les numéros d'identification d'une entreprise ?**

Vous êtes perdu parmi les numéros qui identifient votre entreprise ?

On vous explique comment vous y retrouver et comment **les reconnaître**.Vous devez fournir ces numéros lors de vos **démarches** et les inscrire sur vos **documents administratifs**.**Quels sont les différents numéros d'identification d'une entreprise ?**

Numéro	Utilité	Forme
<u>SIREN</u>	Identification unique de votre entreprise, sa <b>carte d'identité</b> Doit être fourni lors de toutes les démarches	9 chiffres
<u>SIRET</u>	Identification de chaque <b>établissement</b> d'une même entreprise où s'exerce l'activité Avec indication géographique de l'activité/du bâtiment Doit figurer sur les bulletins de paie Identification de la branche d'activité de votre activité principale pour chaque établissement	14 chiffres = 9 chiffres du SIREN + 5 chiffres propres à chaque établissement
<u>Code APE (ou code NAF)</u>	Permet de déterminer la convention collective qui s'applique à vos salariés Doit figurer sur les bulletins de paie Justificatif de votre immatriculation si vous êtes commerçant en tant qu' EI ou en tant que société commerciale	4 chiffres + 1 lettre
RCS (Registre du commerce et des sociétés)	Identification des sociétés intervenant sur les marchés financiers	RCS + ville d'immatriculation + n° SIREN
LEI ( Legal Entity Identifier ou Identifiant d'entité juridique)	Identification fiscale si vous payez la TVA Doit figurer sur les factures et sur les déclarations de TVA	Suite de lettres et chiffres à 20 caractères
<u>TVA intracommunautaire</u>		FR (code du pays)+ 2 chiffres + n° SIREN

**Comment obtenir les numéros d'identification de votre entreprise ?**

Vous recevez les numéros d'identification de votre entreprise à la suite de votre immatriculation.

Vous n'avez **aucune demande** à faire pour les **recevoir**.Leur attribution est **automatique**.Vous les trouverez dans votre **espace personnel** du **Guichet des formalités des entreprises** sur lequel vous devez réaliser votre déclaration d'activité.• Guichet des formalités des entreprisesPour toutes questions sur l'attribution de vos numéros et codes d'identification, vous pouvez joindre **INPI Direct**.**Où s'adresser ?****INPI Direct par téléphone ou formulaire de contact****Assistance téléphonique**

01 56 65 89 98

du lundi au vendredi

de 9h à 18h

**Réponses à vos questions**<https://www.insee.fr/fr/information/1302169>**Formulaire de contact**<https://www.inpi.fr/contactez-nous>**Où consulter les numéros Siren, Siret, APE et les données des entreprises ?**Ces données sont **publiques**.Toute personne peut trouver ou retrouver si besoin le numéro Siren ou Siret d'une entreprise. Les caractéristiques juridiques et financières des entreprises sont accessibles à tous. Vous pouvez les consulter soit sur **l'Annuaire des entreprises**, soit sur le site de l'Insee dans son **répertoire Sirene**.

Annuaire des entreprises

L'**Annuaire des entreprises** permet de :

**Retrouver le numéro Siret ou Siren de votre entreprise**

Trouver les **infos d'une entreprise** autre que la vôtre (données juridiques, financières)

**Exemple**

Vous y trouvez notamment le numéro de TVA intracommunautaire, le code APE, le Siret de toutes les entreprises immatriculées en France et toutes les publications au Bodacc

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise

Vous pouvez faire des recherches par nom, par dénomination sociale, par numéro de Siret ou par numéro de Siren.

Répertoire Sirene

Vous pouvez aussi consulter le **répertoire Sirene** et y faire une demande de "fiche d'identité" d'une entreprise :

- Avis de situation au répertoire Sirene

MonIdenum

Vous pouvez utiliser le service en ligne MonIdenum pour activer l'identité numérique de votre entreprise.

Ce service est en lien avec le registre des commerces et des sociétés (RCS).

- MonIdenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne

**Je crée**

**Vous êtes au stade de l'idée**

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

**Vous préparez la création**

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

**Vous lancez votre entreprise**

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

**Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales**

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

**Questions –  
Réponses**

- Comment obtenir un numéro Siren ou un Siret ?
- À quoi correspond le code APE (code NAF) ?
- Création, modification ou cessation d'activité : à qui faut-il s'adresser ?
- Comment un artisan doit-il faire sa déclaration d'activité ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une micro-entreprise (auto-entrepreneur)
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une entreprise individuelle
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une société
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle (dont micro-entreprise)
- Choisir et protéger la dénomination d'une société

**Pour en savoir  
plus**

- Qu'est-ce que le répertoire Sirene ?

Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

**Où s'informer  
?**

- Contacter l'Annuaire des entreprises ou consulter sa FAQ

**INPI Direct par téléphone ou formulaire de contact**

**Assistance téléphonique**

01 56 65 89 98

du lundi au vendredi

de 9h à 18h

**Réponses à vos questions**

<https://www.insee.fr/fr/information/1302169>

**Formulaire de contact**

<https://www.inpi.fr/contactez-nous>

**Services en  
ligne**

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise  
Téléservice
- Quel code APE pour quelle activité ?  
Simulateur
- Avis de situation au répertoire Sirene  
Téléservice
- Guichet des formalités des entreprises  
Téléservice
- MonIdennum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne  
Téléservice
- LEI France  
Téléservice

**Textes de  
référence**

- Code de commerce : articles R123-220 à R123-234-2

Sirene (Système national d'identification et répertoire des entreprises et de leurs établissements)

- Code de commerce : articles D123-235 à D123-236

Numéro unique d'identification des entreprises (Siren)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00